



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Mardi 28 février 2017 à 20 heures**  
**Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée**

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absences : 1

Procuration : 0

Date de convocation : 17/02/2017

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjoints,  
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie VERRIER  
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER, Dominique RICHARD, Pascal WIEDEMANN  
Absents excusés : M. Lionel VANELLO

### Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Actualité
4. Présentation pour approbation du compte administratif 2016 (budget principal et assainissement) et du compte de gestion
5. Affectation du résultat de fonctionnement (budget principal et assainissement)
6. Orientations budgétaires
7. Syndicat mixte des gardes champêtres : désignation d'un délégué suppléant
8. Modification des modalités de revalorisation annuelle des loyers (à compter du 01/01/2018)
9. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers.

Il remercie vivement tous les Conseillers pour la réussite de la fête de Noël qui a été un beau moment de convivialité, grâce à l'implication de tous.

Il remercie l'assemblée pour la délicate attention faite pour ses 70 ans, attention qui l'a profondément touché.

Le Conseil municipal observe une minute de silence pour un ancien Conseiller décédé le 9 janvier 2017. Il s'agit de Monsieur Achille HAENNIG, Conseiller municipal de 1971 à 1983.

M. le Maire fait part du remerciement de la famille HAENNIG pour l'affection témoignée.

## **1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)**

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

## **3. Actualité**

### **• Dénomination de la nouvelle Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue :**

La Commission Communication, dont fait partie M. le Maire a constaté l'importance de garder dans le nom les références « Alsace » et « Largue », la première situant la collectivité géographiquement, la seconde étant nécessaire pour la démarche de labellisation à entreprendre et le développement de l'image de notre agriculture.

Il est cependant à noter que beaucoup d'artisans, de commerçants et d'associations ont dans leur raison sociale la mention « Porte d'Alsace ».

La Commission a décidé de proposer, au regard des noms proposés à la consultation, deux noms :

- ✓ **Sud Alsace Largue** - Cela répond aux deux critères vu plus haut et positionne correctement la collectivité lors d'une recherche par Internet.
- ✓ **Porte d'Alsace – Largue** - Dénomination actuelle de la collectivité, répondant également aux remarques faites.

La Commission a décidé de consulter les conseillers communautaires et leurs suppléants par « Doodle » sur le nom en adjoignant aux deux propositions un espace permettant de faire une autre proposition.

Le choix définitif aura lieu lors du prochain Conseil communautaire.

### **• Eau potable et assainissement :**

M. le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes aura la compétence assainissement et la compétence eau potable.

Ce qui signifie pour Manspach que toutes les charges liées à l'assainissement, fonctionnement et investissement passeront à la C.C.

Pour l'eau potable, une commission intercommunale sera créée regroupant les unités territoriales de gestion qui resteront localement opérationnelles.

### **• Enfouissement des lignes 2018 :**

Suite à la demande de subvention auprès du Syndicat d'Electricité, pour la continuité de l'enfouissement des lignes, ce dernier nous avait informés qu'EDF bloquait les opérations et que pour l'année 2017 il n'y aurait plus de crédits disponibles. Rien n'étant assuré pour la suite.

Suite aux différents courriers et entretiens avec les responsables, M. le Maire fit valoir l'imminence de la pose de la Fibre Optique en 2018 et la possibilité de synchroniser cela avec l'enfouissement. Nous venons d'apprendre que le comité du Syndicat d'Electricité a reconnu la pertinence de la requête et finalement accepté exceptionnellement de prendre nos doléances en compte pour l'exercice 2018.

Pour rappel, les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche concernent la fin de la rue de l'Eglise, rue du Moulin, du Viaduc, et de la Chapelle.

- **Remises d'ampoules LED**

Afin de sensibiliser et faciliter les économies d'énergie électrique, le PETR du Pays du Sundgau a invité les maires sundgauviens pour effectuer la distribution de 4000 ampoules Led.

Si le Sundgau a pu bénéficier de cette distribution gratuite, c'est parce qu'il est classé « territoire à énergie positive pour la croissance verte » label accordé par le ministère de l'écologie du développement rural et de l'énergie.

Les ampoules devaient selon EDF revenir à des personnes précaires et âgées, mais d'après certains élus il n'est pas évident de décider qui a droit ou pas de bénéficier de ces ampoules.

La Commune de MANSPACH est en possession de 40 de ces ampoules ...

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de les remettre aux nouveaux arrivants, lors de la délivrance d'un permis de construire.

- **Délivrance des Cartes Nationales d'Identité (C.N.I.)**

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur le traitement informatique des données relatives aux cartes nationales d'identité comprend une disposition qui modifie les modalités de demande et de retrait des CNI.

A compter du 28 mars 2017, les demandes se feront dans les mairies équipées de dispositifs spéciaux pour leur délivrance (matériel permettant de recueillir les empreintes digitales et de les numériser).

Le principe de territorialisation des demandes de CNI est supprimé et les demandes pourront être déposées auprès de n'importe quelle mairie équipée.

Cette réforme conduite sans concertation est mal comprise par la plupart des Maires ruraux qui souhaitent avant tout maintenir une administration de proximité et conserver un lien avec les habitants. L'Association des Maires de France a demandé à ce que la mise en place de ce dispositif soit repoussée à septembre.

- **Personnel communal**

M. Joël SWARTVAGHER, agent d'entretien de la mairie et des communs de la maison d'îmière partira en retraite le 18 mars 2017.

M. le Maire informe les Conseillers de la prise de poste de Mme Marie-Jeanne BACH qui remplace déjà Mme Myriam SWARTVAGHER actuellement.

- **Urbanisme**

- **Permis accordé :**

- Permis de Construire M. Marc GIRARD et Mme Eugénie CLEMENT :

Construction d'une maison individuelle et garage accolé - Rue du Viaduc

- Permis de Construire M. et Mme Paulo DE ALMEIDA :

Démolition de l'ancienne habitation détruite par un incendie à l'exception du sous sol et reconstruction à l'identique – 7 rue de la Chapelle

- Permis de Construire Mme Marylise VINCENT :

Construction d'une maison individuelle de deux niveaux - Rue du Viaduc

- **Déclarations préalables accordées :**

- Monsieur Patrick MISERE, pose d'une pergola bioclimatique, 14B rue Saint Léger

- **Déclarations d'intention d'aliéner (Droit de préemption urbain) :**

- Vente par M. et Mme Jérémie D'ANGELO d'une maison d'habitation sise 16 rue de l'Eglise (section 2 n°150/106 et 151/18), au profit de M. Yannick ROUSSEAU et Mme Marilyne MOSSER, demeurant à MANSPACH, au prix de 170.000,- Euros.

- Vente par les conjoints BLONDE d'un terrain à bâtir sis rue des Tuilleries (section 9 n°133/62), au profit de M. Fabien BAHY et Mme Stéphanie JEHL, demeurant à WITTENHEIM, au prix de 75.000,- Euros.
- Vente par la SAS Cie Financière de marchands de biens Volney de PARIS d'une maison d'habitation sis 22 rue de l'Eglise (section 2 n°160/99 et 164/100), au profit de M. Steve VINCENT et Mme Athénaïs FRICK, demeurant à MULHOUSE, au prix de 79.000,- Euros.
- Vente forcée du bien de M. Tobie ZIMMERLIN et Mme Sylvie ZIMMERMANN, une maison d'habitation sise 19 rue de la Chapelle (section 1 n°278/141 et 277/141), montant de la mise à prix : 100.000,- Euros. Vente forcée fixée au 10 mars 2017

#### **4. Présentation pour approbation du compte administratif 2016 (budget principal et assainissement) et du compte de gestion**

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion, M. le Maire se retire de l'assemblée laissant la présidence à M. MONNOT, 1<sup>er</sup> adjoint.

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal. (**Délibérations 1 et 2**)

Adoption à l'unanimité

M. le Maire remercie les Conseillers et précise que l'exercice budgétaire 2016 traduit toute la rigueur gestionnaire dont la commune a fait preuve.

#### **5. Affectation du résultat de fonctionnement (budget principal et assainissement)**

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal. (**Délibérations 3 et 4**)

#### **6. Orientations budgétaires**

Monsieur le Maire expose les orientations budgétaires souhaitées

« La réforme de la gestion des collectivités territoriales a mis les communes à contribution en prélevant 11 milliards d'euros par an sur la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014.

Pour Manspach, en 2013, le montant de la DGF était de 47 089 €, alors qu'en 2017, il ne sera plus que de 20 986 €. Depuis l'année budgétaire 2014, Manspach a 60 750 € en moins pour fonctionner.

L'un des candidats nous annonce un prélèvement de 20 milliards/an sur les collectivités dans son programme : soit pour MANSPACH une DGF pour 2019 de 1224 €/an et nulle à partir de 2020.

Aujourd'hui, en 2017, la fiscalité locale nous rapporte 157 492 €/an. Mais comme nous sommes considérés comme une commune au-dessus de la moyenne. Le FNGIR (Fond national de garantie de Ressources pour les communes défavorisées), nous prélève chaque année 22 549€.

Pour rattraper aujourd'hui le manque à gagner, la fiscalité locale devrait être augmentée de 44%.

Cela marque une volonté d'abandon des petites communes, et comme par hasard, c'est ce même candidat qui propose la suppression des départements et des communes.

Face aux profondes incertitudes qu'imposent les élections présidentielles et législatives, je vous propose:

Pour ce qui concerne le budget général :

De maintenir les taux tels qu'ils sont

De réaliser uniquement les opérations reportées comme les carports.

De programmer les trottoirs de la rue du viaduc pour l'automne.

De poursuivre l'équipement de l'éclairage public en « Leds »

De veiller drastiquement aux dépenses de fonctionnement.

De préparer un nouveau règlement du cimetière. Concessions en 2020 et montage du programme cavurnes avec différentes options.

D'attendre les orientations du nouveau gouvernement qui ne sera opérationnel qu'à l'automne.

Pour ce qui concerne l'assainissement :

De poursuivre le plan de réaménagement de la S.T.E.P.

D'acquiescer les terrains nécessaires dès que nous aurons le feu vert de l'Agence de l'Eau

De prévoir les appels d'offre pour l'automne

D'organiser les démarches de synchronisation ANC/AC

Et de synchroniser les démarches avec le SIAEP pour une augmentation du prix de l'eau de 0,60€/m3 environ. La moyenne française du m3 d'eau s'établit à 3,15 €.

## **7. Syndicat mixte des gardes champêtres : désignation d'un délégué suppléant**

**Délibération : 5/2017**

Objet : Démission d'un conseiller municipal et son remplacement en tant que suppléant du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux : Brigade verte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Serge BIHR de ses fonctions de Conseiller Municipal de la commune de Manspach, par courrier du 2 décembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception de celle-ci par le Maire.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au remplacement de ce dernier au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux - Brigade verte :

M. Pascal WIEDEMANN devient suppléant à la place de Monsieur Serge BIHR.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision, du remplacement décidé, ainsi que de la transmission qui sera faite à l'autorité Préfectorale.

## **8. Modification des modalités de revalorisation annuelle des loyers**

**Délibération : 6/2017**

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre les décisions permettant de simplifier la gestion administrative de la Mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ DECIDE que la revalorisation annuelle des loyers pour les logements communaux se fera pour l'ensemble desdits logements au 1er janvier,
- ✓ DECIDE que la prochaine revalorisation :
  - Pour les personnes occupant d'ores et déjà un logement communal à ce jour, sera effective au 1er janvier 2018 ;
  - Pour les personnes intégrant un logement communal d'ici au 31 décembre 2017 sera effective au 1er janvier 2019 ;
- ✓ PRECISE qu'une personne intégrant un logement au cours de l'année N verra son loyer revalorisé la première fois au 1er janvier de l'année N+2

## **9. Divers**

▪ **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**

M. le Maire, ainsi que d'autres Maires ont été invités par Mme la Sous-Préfète, ce matin, pour une réunion sur l'élaboration du PCS.

Parmi les différentes possibilités informatives évoquées, le mailing par SMS est le plus approprié.

M. le Maire demande aux Conseillers d'en parler autour d'eux, afin de pouvoir s'adresser à une personne qui a des connaissances sur ce type de produit.

▪ **Opération Haut-Rhin propre**

Rendez-vous le vendredi 24 mars 2017 à 13h30 devant l'école. L'opération Haut-Rhin propre est un moment privilégié pour rassembler toutes les générations, afin de prendre soin de notre environnement.

▪ **Tenue du bureau de vote**

. Election du Président de la République

Les 23 avril et 7 mai 2017

. Elections législatives

Les 11 et 18 juin 2017

Les Conseillers sont invités à s'inscrire sur la liste de tenue du bureau de vote.

▪ **Opération Brioches**

L'APAEI du Sundgau propose de renouveler « l'Opération Brioches » pour l'année 2017.

165 brioches ont été vendues en 2016 ; 150 brioches en 2015

L'organisation de cette opération est du mardi 5 au dimanche 10 septembre 2017.

Les Conseillers décident de reconduire l'opération et s'engagent à vendre 150 brioches.

▪ **Circulation autour de la salle des fêtes**

M. GENTZBITTEL fait part du stationnement « sauvage » autour de la salle, lors des différentes manifestations, empêchant les riverains de sortir ou entrer chez eux.

M. le Maire propose à M. GENTZBITTEL un rendez-vous sur site, afin de trouver un moyen pour matérialiser l'entrée vers la salle des fêtes.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22h00.

**Table des délibérations**

Délibération : 1/2017 : Compte administratif budget principal

Délibération : 2/2017 : Compte administratif budget assainissement

Délibération : 3/2017: Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Délibération : 4/2017 : Budget assainissement : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Délibération : 5/2017 : Démission d'un Conseiller municipal et son remplacement en tant que suppléant du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux : Brigade Verte

Délibération : 6/2017 : Modification des modalités de revalorisation annuelle des loyers